

CONTRAT D'ABONNEMENT / AQUABIKE

Entre l'abonné(e) :

NOM : _____ PRENOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

TELEPHONE : _____

EMAIL : _____

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____

Et l'espace aquatique de Derval, SARL au capital de 1 500 €, dont le siège social est Rue de l'Abbé Orain 44 590 DERVAL, immatriculée au RCS de Nantes.

N° I.C.S. : FR

Le _____ (Date de début du contrat)

PASS CHOISI

SILVER

SIVLER+

GOLD

PLATINIUM

AQUABIKE

MODE DE REGLEMENT : (partie réservée à l'administration)



FORMULE 1 :

Comptant

2 fois sans frais

3 fois sans frais

Chèque _____ €

Carte Bancaire : _____ €

Espèces: _____ €

Chèques-vacances : _____ €

FORMULE 2 : Par prélèvement SEPA (uniquement pour les abonnements annuels)

En 12 fois

1^{er} règlement lors de la souscription de _____ €

Les 11 prélèvements SEPA, montant de la mensualité : _____ € (cf échéancier en p.j.)

Le prélèvement a lieu le 1^{er} jour ouvré suivant l'échéance du 8 du mois.

CONTRAT D'ABONNEMENT / AQUABIKE

Informations Utiles

ABONNEMENT			12 MENSUALITES
SIVLER	Accès illimité à l'espace aquatique	190.80 €	15.90 € / MOIS
SILVER +	Accès illimité à l'espace aquatique et à l'espace balnéo	418.80 €	34.90 € / MOIS
GOLD	Accès illimité à l'espace aquatique Accès illimité aux cours d'AQUAGYM	454.80 €	37.90 € / MOIS
PLATINIUM	Accès illimité à l'espace aquatique, Balnéo Accès illimité aux cours d'AQUAGYM 10% de réduction sur la boutique	598.80 €	49,90 € / MOIS

AQUABIKE	10 SEANCES	
PASS AQUABIKE	Carte de 10 séances valable 1 an de date à date Accès au cours d'Aquabike uniquement sur réservation	96 €

- ✓ Je m'engage à respecter le règlement intérieur
- ✓ L'accès à une activité aquatique me donne droit à l'accès aux bassins en dehors des cours, sauf dans le cadre de la carte Aquabike.
- ✓ Je peux accéder 15 minutes avant le début du cours pour l'Aquabike
- ✓ Je ne peux plus accéder 10 minutes après le début du cours
- ✓ J'ai bien pris connaissance que toute absence au cours n'est pas récupérable

Fait en deux exemplaire originaux le //..... à

.....

Pour l'espace aquatique de Derval
mention

L'abonné(e) précédé de la

« Je reconnais et accepte les conditions générales de
vente»

Inscription à la newsletter - adresse mail :@.....

CONTRAT D'ABONNEMENT / AQUABIKE

CONTRAT D'ABONNEMENT / AQUABIKE

Article 1 - Objet

Le présent contrat a pour objet de régir les droits et obligations respectives des parties dans le cadre de l'accès à l'espace aquatique de Derval. En souscrivant à cet abonnement, l'abonné déclare accepter pleinement et sans réserve les clauses du présent contrat, ainsi que les conditions générales de vente et délivrance des droits d'entrée consultables sur site.

Article 2 - Date d'effet et durée du contrat

Le contrat prend effet à compter de la date de signature par les deux parties. Il est conclu pour une durée de 3 à 12 mois en fonction du type d'abonnement (trimestre ou annuel) choisi ci-dessus.

Article 3 - Conditions de paiement et prélèvement SEPA

Le prix de l'abonnement doit être intégralement versé au jour de sa souscription, sauf choix de la Formule 2 de l'article « mode de règlement ». La première mensualité est payée lors de la souscription par chèque, chèque vacance, carte bancaire ou espèces. Les autres règlements interviendront par prélèvement SEPA, selon l'échéancier joint au présent contrat. Pour la mise en place du « prélèvement SEPA », l'abonné joint au présent contrat un IBAN ainsi qu'un mandat dûment complété et signé. Celui-ci sera conservé par la Direction de l'espace aquatique de Derval. En cas de rejet du prélèvement, les frais seront à la charge de l'abonné défaillant.

Article 4 - Résiliation

Art 4a : Résiliation – sanction par l'espace aquatique de Derval

Le contrat sera résilié de plein droit, au seul gré de l'espace aquatique de Derval, immédiatement après constatation de l'un des manquements mentionnés ci-dessous, sans que cette liste soit exhaustive :

En cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles ;

Au cas où un abonné :

Prêterait pour utilisation sa carte à toute autre personne ;

Aurait des propos agressifs, insultants envers les clients ou le personnel de l'espace aquatique de Derval, ou un comportement de nature à troubler ou à gêner la tranquillité des autres clients ;

Se livrerait à des actes de vols ou de détériorations intentionnels ;

Aurait une tenue indécente ou inadéquate à l'activité pratiquée ;

En cas de manquement au règlement de service ou à l'ordre public en général.

L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux installations et devra remettre sa carte à la Direction de l'espace aquatique de Derval, qui conservera l'intégralité des sommes déjà versées; la totalité des sommes dues pour la période en cours sera due par l'abonné défaillant, sans préjudice de tous dommages et intérêts que l'espace aquatique de Derval sera en droit de demander.

Article 4b : Résiliation pour motif médical ou professionnel

Toute demande de remboursement doit être adressée à la Direction de l'espace aquatique de Derval, par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre, à défaut aucune réclamation ne sera reçue et traitée. La résiliation de l'abonnement et son remboursement au prorata temporis pourront être obtenus par l'abonné sous les conditions suivantes :

CONTRAT D'ABONNEMENT / AQUABIKE

MOTIFS	MODALITES		JUSTIFICATIFS
	ABONNEMENT- AUBIN – SIVLER – SILVER + - GOLD PASS AQUABIKE	ABONNEMENT PLATINIUM uniquement	Tout type d'abonnement et de pass
Maladie, accident...constaté par un médecin impliquant l'incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois	Délai de carence de 2 mois	aucun délai de carence	Certificat médical de moins d'1 mois – sous réserve d'un certificat médical d'aptitude remis lors de la souscription
Licenciement économique postérieur à l'inscription	Préavis de 2 mois	Aucun préavis	Justificatif prouvant le changement de situation et indiquant clairement la date de notification
Mutation professionnelle de l'abonné ou de son conjoint entraînant un déménagement de l'abonné d'au-moins 100 kms	Préavis de 2 mois	Aucun préavis	
En cas de grossesse impliquant l'incapacité de pratique sportive de plus de 6 mois	Préavis de 2 mois	Aucun préavis	Certificat de grossesse

Le remboursement, suite au décès de l'abonné, se fera au profit des ayants-droits.

Par ailleurs aucune demande de remboursement rétroactive ne sera acceptée. Pour être prise en compte dans le mois suivant, les demandes devront parvenir avant le 19 de de chaque mois.

Article 4c : Exclusion de résiliation

Les conséquences d'accidents, de maladie, d'infections congénitales survenues ou diagnostiquées antérieurement à l'inscription,

L'ivresse, l'éthylisme ou la toxicomanie,

Les cas de force majeure.

Article 5 - Arrêt technique et fermeture

Chaque contrat conclu tient compte des deux périodes d'arrêt technique par an, et des journées de fermeture (25 décembre, 1er janvier, 1^{er} mai). En aucun cas, le contrat ne pourra être prorogé à hauteur de ces périodes.

Art 6 - Sécurité et aptitude physique

L'abonné déclare en tout état de cause lors de la conclusion du contrat avoir fait préalablement contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. Un certificat médical est à remettre impérativement dans le mois suivant l'adhésion. L'abonné s'engage par ailleurs à prendre toutes précautions nécessaires pour sa santé, sa sécurité et son hygiène, et à respecter les consignes de l'espace aquatique de Derval. Il certifie avoir pris connaissance du règlement de service. L'abonné déclare accepter les conditions générales de vente jointes au présent contrat d'abonnement. L'abonné s'engage à se conformer au règlement de service affiché et mis à sa disposition lors de la signature du présent contrat.

Art 7 – Incident de prélèvement

CONTRAT D'ABONNEMENT / AQUABIKE

Si des incidents de paiement ont lieu, des frais pour prélèvement rejeté d'un montant de 15€ seront appliqués par prélèvement.